

N°4

Février 2015

URPS
INFIRMIERS LIBÉRAUX
LANGUEDOC-ROUSSILLON

LE JOURNAL

DES INFIRMIERS LIBÉRAUX EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

DANS CE NUMÉRO...

P. 2 EDITO

Une année d'optimisme

P. 4 IN / OUT

L'actu santé sans détours

P. 6 DES PROJETS ET DES INFIRMIERS

Rencontre avec les trois lauréats
de notre appel à projets

1. « *Solidarité Diabète* » présenté
par Michèle Fassier, exerçant
à la Paillade, à Montpellier.

2. « *Prise en charge des retours
à domicile des patients sortis
de chirurgie* » par l'association
« EIL » de Ganges

3. « *Collaboration médecin/infirmier
dans le parcours de soin du patient
douloureux chronique en secteur
libéral* » par l'Association Catalane
d'Infirmières Cliniciennes et
de Consultation

P. 9 MSSANTÉ : LA BONNE RÉSOLUTION 2015?

1. *MSSanté : droit ou devoir ?*
2. *Ils l'ont déjà, ils en parlent*
3. *Des outils d'accompagnement*

P. 16 AGENDA



LA SÉCURITÉ (ÉLECTRONIQUE) AVANT TOUT

Piqûre de rappel en ce début d'année. MSSanté, la messagerie sécurisée des professionnels de santé, s'impose progressivement comme un outil incontournable dans nos pratiques.

Précurseur, le Languedoc-Roussillon montre même l'exemple.

Découvrez comment. Et pour ceux et celles qui n'ont pas encore fait le pas, il n'est pas trop tard. La messagerie sécurisée, l'URPS y croit mais qu'en pensent les usagers ? Reportages.

EDITO

Une
Année
*D'*OPTI-
MISME



JEAN-FRANÇOIS BOUSCARAIN
PRÉSIDENT DE L'URPS
INFIRMIERS LIBÉRAUX
LANGUEDOC-ROUSSILLON



Vous souhaiter la santé en ce début d'année, cela peut sembler évident, quand on œuvre au sein d'une Union de professionnels de santé, mais cela ne m'empêchera pas d'espérer pour nous tous, et pour tous nos patients, le meilleur. Parce que si la santé occupe depuis plusieurs années le haut du classement des vœux des Français pour l'avenir, les questions qu'elle soulève au quotidien ne sont pas si simples quand il s'agit d'y apporter des réponses. Prenez l'exemple de la Messagerie Sécurisée de Santé. Idéale en théorie, c'est une autre paire de manches en pratique ! Pour autant, pas de fatalité. Si les démarrages peuvent sembler compliqués, rien d'impossible au final, comme les témoignages recueillis dans ce nouveau numéro auprès de certains de nos confrères le prouvent. L'occasion de vous rappeler qu'en cette période de bonnes résolutions, l'URPS se mobilise pour vous aider à prendre en main cet outil adapté à notre environnement et respectueux du patient, qui s'imposera de plus en plus comme incontournable pour nous, professionnels de santé régis par le secret médical.

Soutenir vos projets

2015 sera pour moi l'année de l'optimisme et des projets pour notre URPS. Cela fait maintenant deux ans que je préside avec fierté et optimisme notre réseau avec le même enthousiasme. Alors, oui, ce n'est pas tous les jours facile mais avoir la foi en sa mission et s'y consacrer avec conviction n'est-il pas, en vérité, le meilleur remède contre l'inaction ? Preuve en est, l'important nombre de dossiers de candidatures que nous avons reçu en réponse à l'appel à projets lancé il y a quelques mois. Autant d'initiatives infirmières, libérales et ambitieuses pour notre profession qu'il a fallu départager pour ne vous en présenter que trois. Ces projets, que l'URPS s'engage à soute-

“ *l'URPS se mobilise pour vous aider à prendre en main cet outil adapté à notre environnement et respectueux du patient* ”

nir et financer en partie, émergent du terrain et valorisent notre rôle à tous. Deux d'entre eux promeuvent l'éducation thérapeutique dans le secteur libéral et le troisième place les IDEL comme acteurs essentiels dans la prise en charge des patients en chirurgie ambulatoire ! Découvrez-les dans ce magazine.

Poursuivre la lutte

Cette année 2015, j'ai donc décidé de la placer sous le triple signe de l'optimisme, de l'enthousiasme et de la lutte pour notre exercice. La défense de notre profession, de ses missions et de ses conditions d'exercice est ma priorité. Pour pouvoir rajouter la sérénité à la liste de mes souhaits pour 2015 et même au-delà, nous devons nous battre afin que nous, infirmiers, infirmières, soyons de mieux en mieux connus et compris. Comme je le perçois petit à petit au sein de notre Agence Régionale de Santé. J'en profite au passage pour envoyer un message à l'ARS, que dirige Martine Aoustin : « *Veillez bien à retranscrire à Paris notre message car nos lois « technocratiques » sont encore à des années-lumière du terrain !* ». Et à vous, libéraux infirmiers, j'adresserai

un message de rassemblement, comme une invitation à la mobilisation : ne boudez pas vos syndicats professionnels ! Vous avez besoin d'eux plus que jamais. Ils sont le dernier rempart avant la bascule dans un autre système, toujours écrit par les technocrates et rêvé par nos politiques, mais où le mot « libéral » est banni ! Nos amis médecins l'ont bien compris. Tous syndiqués, ils se dressent aujourd'hui brillamment contre la nouvelle loi de santé. Mais notre mérite est d'avoir décortiqué avant eux l'écriture de la loi HPST, prémisse d'une lame de fond, qui vient tout juste d'atteindre nos côtes « professionnelles » !

L'action, sans l'ombre d'un doute, sera au rendez-vous de l'année 2015 !

Nous continuerons d'être en contact, dans un esprit constructif, avec les tutelles et les autorités, mais sans compromission. En cela, à tous mes vœux de santé, d'amour et de bonheur, j'ajouterai la sérénité, les projets, la liberté et le travail. Lui seul paie. Et comme dit la chanson, le travail c'est la santé.

Tous mes vœux.





↑ Le Languedoc-Roussillon, pilote et précurseur

Il y a quelques semaines, le Centre Hospitalier de Montpellier est devenu le 1^{er} établissement reconnu par les instances nationales de tutelle pour son volume de boîtes aux lettres MS-Santé (1350 adresses de médecins et 350 adresses de Secrétariats Médicaux). Il faut savoir que, depuis 2013, le CHU de Montpellier fait partie des 15 sites pilotes retenus par l'ASIP afin de mettre en place les premières briques de la future messagerie sécurisée nationale de santé, devant une circulaire DGOS qui rendra son utilisation obligatoire. Le HRU est aussi le premier établissement à obtenir l'autorisation de la CNIL sur les échanges sécurisés de données de santé par messagerie et le premier « Opérateur MSSanté » approuvé par le Ministère et l'ASIP Santé ! Également pilote en région, l'APARD HAD, met tout en œuvre pour doter de la MS-Santé ses salariés, IDEL et médecins généralistes qui collaborent avec elle. Par ailleurs, l'utilisation obligatoire de la MSSanté est d'ores et déjà envisagée dans les rapports conventionnels avec les infirmiers libéraux.

↑ Une perfusion d'optimisme

Depuis le 1^{er} octobre dernier, les infirmières libérales doivent utiliser le nouveau dispositif de tarification des actes de perfusion. Il n'est désormais plus question de démarche d'accord préalable, de cotation en éclaté, de perfusion de plus ou moins de 8 heures. Cette simplification est le fruit de plus de deux ans de négociation entre syndicats d'infirmiers libéraux et UNCAM. En sécurisant et en valorisant les actes relatifs aux perfusions, cet arrêté, inscrit au Journal Officiel du 30 septembre 2014 de l'arrêté va permettre de développer ce segment de soins pris en charge par les infirmiers libéraux. Une belle avancée dont se réjouit l'URPS Infirmiers Libéraux LR, que cette nouvelle nomenclature a placé sous perfusion d'optimisme !

↑ Une décision à saluer

Parue au Bulletin Officiel le 23 décembre dernier: une circulaire de la Direction Générale de l'Offre de soins (DGOS) rendant obligatoire l'utilisation de la messagerie sécurisée MSSanté dans les établissements. Document pour lequel la Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a déclaré : « Promouvoir une prise en charge globale du patient en ville comme à l'hôpital constitue l'un des enjeux majeurs d'amélioration de notre système de soins. Cet objectif passe par un exercice plus collectif de la médecine, une meilleure coordination des soins et la mise en place de véritables parcours de soins. Dans cette perspective, il est impératif d'instaurer une relation coopérative entre les établissements de santé et les professionnels de santé exerçant en secteur ambulatoire ». Nous, IDEL, ne pouvons que saluer cette étape franchie. »



«OUT»

↓ Le DPC, victime de son succès !

Victime de son succès, le DPC prend des mesures radicales. L'organisme gestionnaire du développement professionnel continu (OGDPC) a annoncé le 17 octobre dernier, par voie de communiqué, une limitation du nombre de programmes de DPC des professionnels de ville qu'il pourra prendre en charge désormais. Un décret supprimant l'automatisme de la prise en charge est en effet paru au Journal officiel du 8 octobre 2014... La raison à cela : une adhésion massive des professionnels de santé au dispositif DPC que le budget prévisionnel 2014, d'un montant de 166M€ n'a pas suffi à financer, engendrant une crise financière. Désormais, donc, seule la première inscription réalisée à un programme de DPC débutant en 2014 sera prise en charge par l'OGDPC, afin de permettre à chaque professionnel de répondre à son obligation annuelle de DPC. Les professionnels qui se sont inscrits avant le 17 octobre seront par contre bien pris en charge pour l'ensemble de leurs inscriptions dans la limite de leur enveloppe annuelle, précise l'organisme.

↓ Fraude : les IDEL montrés du doigt

Pour la sixième année consécutive, la Délégation nationale à la lutte contre la fraude a réalisé un bilan de l'ensemble des fraudes aux finances publiques.

Bilan : pour la fraude à la Sécu, 65,8 millions proviennent des établissements de santé et 81,6 millions des soins de ville. Et ce sont les infirmières libérales qui sont montrées comme les plus grandes fraudeuses avec 18,3 millions détournés!

De quoi jeter de l'opprobre sur la profession et s'indigner quand on apprend qu'un tiers du montant de la fraude proviendrait de seulement quelques dizaines d'infirmières libérales.

Un rapport qui ne doit pas faire oublier l'excellente opinion que les Français ont toujours exprimée à l'égard des infirmiers, nous plaçant au palmarès des professions les plus aimées. Suite à la médiation sans précédents de la fraude des infirmières libérales, l'URPS se demande pourquoi celle-ci suscite un tel intérêt, notamment médiatique. Ne devrait-on pas y voir une manœuvre politique contre le secteur libéral?

↓ Le CH de Perpignan dans le viseur

Pour échapper au règlement, aux IDEL, des perfusions sous-cutanées selon la nouvelle tarification en vigueur, l'HAD du Centre Hospitalier de Perpignan a tout bonnement décidé d'écarter les libéraux de la prise en charge des perfusions pour la confier à ses infirmières salariées! Une logique d'économie poussée à l'extrême qui fait grincer quelques dents et nous fait bondir, nous, quand on apprend qu'en parallèle de cela, la FNEHAD, syndicat représentatif d'HAD au niveau national, a validé le principe selon lequel les HAD continueront d'appliquer les cotations qu'ils utilisaient jusqu'à présent!

L'URPS tient simplement à rappeler que, depuis le 1er octobre 2014, la nouvelle tarification des actes de perfusion inscrite au Journal Officiel a pour but de simplifier les process en remplaçant les cotations par addition d'actes par des cotations forfaitaires. Si nous nous passerons de commentaires pour juger cette décision, sachez que depuis, un groupe de travail national composé de la FNEHAD et de syndicats d'infirmiers libéraux travaille sur le sujet. Il reste à espérer que cela permette de clarifier les choses pour l'avenir.

INITIATIVES

**MICHÈLE FASSIER,
INFIRMIÈRE LIBÉRALE
À MONTPELLIER**



DES PROJETS ET DES INFIRMIERS

Pour la première fois depuis sa création, l'URPS Infirmiers LR a lancé le 24 juin dernier, un appel à projets aux infirmiers libéraux du Languedoc-Roussillon pour répondre aux enjeux de santé publique, à savoir la coordination interprofessionnelle, la prévention primaire, les pathologies chroniques et les systèmes d'information de santé. Cet appel à projets visait à faire émerger des initiatives originales de nos consœurs et confrères libéraux ou à promouvoir les initiatives ayant déjà fait preuve de leur efficacité, afin d'améliorer les prises en charges des patients et valoriser la compétence infirmière. Le but est donc de booster les projets retenus pour les amener à maturité grâce à cette récompense ponctuelle. Après expérimentation, nous espérons les présenter aux financeurs pérennes.

- › Cette première saison de l'appel à projets de l'URPS est enfin terminée. L'Assemblée Générale s'est réunie le 18 décembre dernier et a examiné les 9 projets qui lui ont été soumis. Parmi eux, trois ont été retenus par l'URPS pour être expérimentés sur le terrain. Nous vous emmenons à leur rencontre.

PROJET N°1

Solidarié Diabète

LE LAURÉAT

Michèle Fassier, infirmière libérale exerçant au sein du quartier de la Paillade, à Montpellier. A ses côtés, une équipe est composée d'infirmiers libéraux, comme elle, mais aussi de médecins généralistes, de kinésithérapeutes, d'une diététicienne et d'un pédicure-podologue. Tous exercent dans le quartier de la Paillade.

Le constat

La Paillade, quartier populaire sur un territoire socialement défavorisé de Montpellier, comporte un grand nombre de patients atteints de diabète de type II avec toutes les complications que cela suppose : amputations, problème ophtalmologiques.... « Ces patients, en outre, ne maîtrisent pas assez bien la langue française, ce qui implique souvent les difficultés d'accès aux médecins spécialistes », analyse Michèle Fassier.

Le projet

Continuer à organiser des rencontres « ateliers collectifs » entre patients et professionnels de santé pour expérimenter et proposer des recommandations d'éducation thérapeutique.

En pratique

Les patients sont invités via les professionnels de soin de proximité (médecin généraliste, infirmière), à se rendre à des ateliers collectifs hebdomadaires d'une durée de 3 heures. En dehors et durant toute la durée du programme, un lien téléphonique est systématiquement assuré entre l'infirmière, fil rouge du programme, et l'ensemble des participants. Dans le cadre de ces rencontres, l'infirmière libérale réalise des bilans éducatifs partagés et individuels au début et à la fin du programme.

L'URPS A AIMÉ

Un projet social, humain et solidaire qui valorise la profession et répond aux besoins d'une population qui souvent victime de préjugés, et pourtant fragilisée elle aussi, où libéral n'est pas incompatible avec social.

Une initiative au cœur du quartier de la Paillade qui fait mouche depuis son lancement il y a trois ans, si l'on en croit le soutien et le financement déjà apportés par l'ARS (2012), l'association CHRONEDUC (2013) et la CPAM (2014).

L'URPS leur alloue une enveloppe de 5 000€ afin de permettre le financement du travail réalisé par les infirmières libérales.

PROJET N°2

Prise en charge des retours à domicile des patients sortis de chirurgie

LE LAURÉAT

L'association d'infirmiers libéraux «EIL» basée à Ganges. Cette association regroupe environ 60 infirmiers et infirmières libéraux. Nombre de médecins concernés: 36. Nombre d'établissements concernés : 4

PRÉSIDENTE

Lydia Clairet Charandak.

Le constat

Le développement de la chirurgie ambulatoire est devenu un des enjeux majeurs de la politique de santé. Au regard des objectifs ministériels, celle-ci va s'intensifier de plus en plus dans les années à venir.

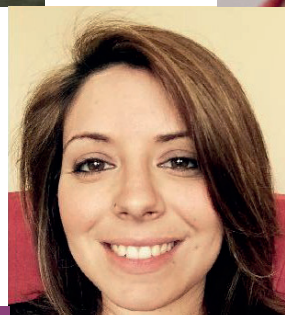
Cependant, aujourd'hui, la chirurgie ambulatoire ne peut être proposée à tous les patients, notamment ceux fragiles physiquement, psychologiquement ou socialement. D'où la nécessité de sécuriser le retour des patients fragiles afin de valoriser ce mode de prise en charge.

Le projet

Ce projet est né d'une demande d'un chirurgien et d'un anesthésiste de la clinique Saint-Louis, à Ganges, pour organiser le parcours du patient qui va subir une opération chirurgicale en ambulatoire. L'objectif est ici de sécuriser le retour à domicile des patients fragiles pour qui cette étape est une source d'inquiétude, y compris pour leur entourage.

En pratique

- › **Avant l'intervention**, le patient reçoit une prescription du chirurgien et choisit une infirmière libérale qui assurera les visites à son domicile après l'intervention.
- › **Le soir de l'intervention**, l'infirmière libérale assure sa première visite afin de réitérer les consignes post-opératoires, s'assurer de la leur bonne compréhension et suivre l'état de santé du patient.
- › **Le lendemain**, l'IDEL assure sa seconde visite et réalise les soins prescrits.
Si nécessaire. ■



LE GROUPE DE LA CHIRURGIE AMBULATOIRE



L'URPS A AIMÉ

Ce projet fait naître de nouvelles pratiques professionnelles utiles et augmente le nombre de patients éligibles à la chirurgie ambulatoire.

Pour les soutenir, l'URPS n'a pas encore arbitré sur le montant alloué à venir mais leur propose déjà une aide à l'ingénierie.

Une fois finalisé, ce projet sera proposé à l'ARS. Notre URPS est persuadée que ce dispositif permettra de rapprocher la médecine de ville et l'hôpital.

«Cette coordination est un enjeu fort pour la sécurité et la qualité de la prise en charge du patient», commente Lydia Clairet Charandak, Présidente de l'association. Un projet qui fait écho aux projets ISIPAD2 en Picardie et «CAPRICA» en Bretagne et fait naître de belles espérances au regard du succès rencontré la-bas.



L'ÉQUIPE DU PROJET

PROJET N°3

Collaboration médecin/infirmier dans le parcours de soin du patient douloureux chronique en secteur libéral

LE LAURÉAT

L'Association Catalane d'Infirmières Cliniciennes et de Consultation.

PRÉSIDENTE

Mme Yseult ARLEN

Qui participe ?

Les 13 infirmières libérales membres de l'association sont mobilisées sur ce projet et ont même réussi à rassembler autour d'elles d'autres professionnels de santé, qui ont adhéré à l'initiative. A leurs côtés: 4 médecins généralistes, les services d'algologie et de rhumatologie du Centre Hospitalier de Perpignan, 1 kinésithérapeute, 1 pharmacie et 1 psychologue!

Leur constat

Faute de moyens de transmission d'informations entre structures et secteur libéral sur le terrain et face à des pathologies chroniques en constante augmentation, la prise en charge de tous les patients en demande est impossible. D'autant qu'il n'existe qu'un seul service d'algologie dans les Pyrénées Orientales.

Leur projet

Mettre en place la coordination entre médecins et infirmiers libéraux pour le suivi d'un patient douloureux chronique. Ainsi, un médecin qui relève une difficulté dans le suivi du patient douloureux (traitement médicamenteux inefficace, non observance du traitement, troubles anxieux, syndrome dépressif), peut décider de l'adresser en suivi infirmier.

En pratique

Consultations d'évaluation et suivi grâce à la réalisation d'un bilan partagé.

Ainsi, l'infirmière :

1. reçoit le patient à son cabinet ou à son domicile et propose un accompagnement en mettant en pratique l'évaluation de la douleur qui se fait à l'aide de diverses grilles, échelles, tableaux.
2. Un suivi est proposé: recueil de données cliniques, éducation à la santé, surveillance de l'observance, soins relationnels, méthodes non médicamenteuses de soulagement de la douleur.
3. Au regard des données cliniques relevées, l'infirmière réoriente si nécessaire le patient vers le médecin prescripteur pour des investigations médicales complémentaires ou pour des prescriptions relevant de son rôle.

L'URPS A AIMÉ

Un projet qui fédère, répond à un enjeu de territoire et rassemble les professionnels autour d'un seul et même objectif : améliorer l'observance thérapeutique et la prise en charge coordonnée des patients douloureux chroniques.

L'URPS leur alloue une enveloppe de 10 000€.

Cette somme permettra de financer les consultations infirmières à hauteur de 30€/consultation et de réaliser une étude médico-économique du projet.



VOUS AVEZ UN MESSAGE (SÉCURISÉ)

Au risque de se répéter quelque peu, l'URPS tient à vous rappeler, en ce début d'année 2015, l'importance de migrer vers un outil, certes non obligatoire, mais plus que vivement conseillé : MSSanté, acronyme pour Messagerie Sécurisée de Santé. Nous posions la question, dans le précédent dossier de *La Lettre URPS*, de l'utilité de ce nouvel outil pour tenter d'y voir plus clair, de dégager le vrai du faux et de voir comment il pourrait concrètement, améliorer nos pratiques. Pour vous inviter à franchir le pas, point de discours moralisation. Simplement le rappel du cadre juridique qui nous régit, nous professionnels de santé. Extrait : « *Le secret profession-*

nel, institué dans l'intérêt des patients, s'impose [] dans les conditions établies par la loi. Le secret couvre tout ce qui est venu à la connaissance du médecin ou professionnel dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, entendu ou compris » (article L1110-4 du Code de la santé publique). Plus loin dans le texte, quelques lignes évoquent l'hébergement de données définies comme « sensibles » qu'il convient de protéger en vertu des principes de la protection des données personnelles définis par la loi Informatique et Libertés. Oui mais voilà, passer la MSSanté ne se révèle pas aussi simple. Vous êtes nombreux et nom-

breuses à nous avoir fait part de vos difficultés. Sans pour autant faire une levée de boucliers, les infirmiers et infirmières libéraux que nous sommes pourrions décourager. Mais gardez confiance, pour prendre en main cet outil, des soutiens existent. Découvrez-les. Et pour ceux et celles qui auraient besoin d'une pique de rappel, nous vous proposons une petite session de rattrapage.

Vous ne pourrez plus dire qu'on ne vous aura pas prévenu !



BESOIN D'AIDE ?

À NOTER

Les MSSanté ne sont pas des boîtes e-mail classiques. Réservées aux échanges entre professionnels de santé, elles ne permettent pas l'envoi d'informations aux patients et à leurs familles. C'est d'ailleurs déjà le rôle du DMP, Dossier Médical Personnel du patient, qui permet bien, par contre, de partager avec le patient les informations de santé utiles à la coordination des soins qui le concernent.

Je n'arrive pas à créer ma boîte, comment faire ?

Pour utiliser MSSanté et bénéficier d'une adresse de messagerie sécurisée, vous devez disposer d'une Carte de Professionnel de Santé (CPS) et d'un lecteur de carte correctement installé.

Cliquez sur « j'active mon compte » et suivez les indications affichées à l'écran.

Un outil de diagnostic et d'aide à l'installation en ligne vous est proposé. Nous vous recommandons de l'utiliser en cliquant sur « diagnostiquer mon poste ».

Que ce soit pour créer votre boîte aux lettres MSSanté, pour accéder à votre Webmail ou pour poser une question d'usage, une ligne Info Service est mise à notre disposition pour le coût d'un appel local. Il suffit pour cela de composer le **3657**.

Sur Internet, un formulaire de contact accessible sur le site **www.mssante.fr** vous permettra de poser vos questions mais aussi demander à être rappelé au moment qui vous convient. Bon point, cette fonction support est assurée par des ingénieurs experts en informatique avec une maîtrise poussée du logiciel. **En cas de difficultés, ne vous découragez pas.** Pour vous accompagner, nous avons dédié pour vous deux opérateurs, Zakia et Hugo, dont l'unique mission est de répondre à vos questions et vous guider pas à pas dans la prise en main, le paramétrage, etc. Pour les contacter, munissez-vous simplement de votre carte CPS et composez le 04 67 69 67 59. Vous retrouverez sur nos manifestations futures, comme lors du Forum du 18 juin prochain à La Grande Motte, un atelier d'accompagnement. « *Montrons que les infirmiers libéraux, encore une fois, sont précurseurs et sont volontaires pour améliorer les pratiques professionnelles* », invite Jean-François Bouscarain, Président de l'URPS Infirmiers Libéraux du Languedoc-Roussillon, qui préfère prévenir « *pour éviter un mouvement de panique lors de l'adoption prochaine de la circulaire par le Ministère de la Santé* ».

“ *Objectif : décloisonner les échanges entre l'hôpital et la ville dans un contexte où la prise en charge des malades chroniques impose une coopération accrue des acteurs* ”

Marisol Touraine,
Ministre des Affaires sociales,
de la Santé et des Droits des femmes.

ILS L'ONT DÉJÀ !

Le CHRU de Montpellier

Dans le cadre d'un projet national piloté par le Ministère de la Santé, le CHRU de Montpellier, 1^{er} employeur de la région Languedoc-Roussillon avec plus de 11.000 salariés, a été désigné fin 2013 comme l'un des 15 établissements de santé français « pilote » pour la mise en place de la messagerie sécurisée MSSanté entre l'ensemble des professionnels de santé (libéraux et établissements).

Premières impressions 1 an plus tard

Depuis octobre dernier, l'ensemble des médecins et des secrétariats médicaux du CHRU de Montpellier ont une adresse MS Santé. Si l'adresse sécurisée est la même que l'adresse professionnelle actuelle, le suffixe a changé et devient « *identité@chu-montpellier.mssante.fr* ».

Résultat : 1350 boîtes aux lettres électroniques médecins et 350 autres pour les Secrétariats Médicaux sont désormais effectives.

« *Le Centre Hospitalier peut se prévaloir d'une réussite unanimement appréciée par les instances nationales de tutelle, qui fait de lui en cette fin d'année le 1^{er} établissement par son volume de boîtes aux lettres MSSanté* », n'a pas manqué de déclarer Yann Février, de la Direction des Systèmes d'Information du CHRU de Montpellier, par ailleurs diplômé de l'ENST Sup Télécom. Inévitablement au cœur du projet MSSanté, son action s'intègre dans le cadre du « contrat de confiance » proposé par la structure à ses membres et partenaires et qui prévoit un investissement de quelque 70M€, dont une partie est consacrée, justement, au système d'information. La DSI, comme on l'appelle, est d'ailleurs rattachée à la Direction des Affaires Financières, la messagerie étant aussi une affaire d'économies financières.

Premier bilan

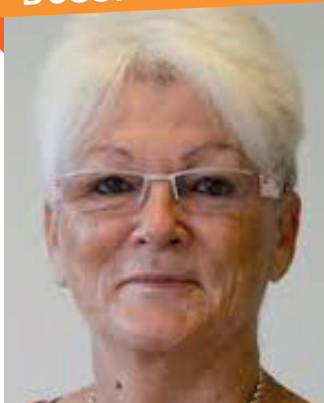
- › Dernier à démarrer en Janvier 2014, le CHRU fait partie des 5 établissements sur 15 à réussir la mise en place de son architecture en seulement 5 mois.
- › Le CHRU est depuis l'été 2014 le 1^{er} établissement à avoir obtenu l'Autorisation Unique CNIL sur les échanges sécurisés de données de santé par messagerie et a été à la rentrée de septembre approuvé « Opérateur MSSanté » par le ministère et l'ASIP Santé.

L'APARD HAD

L'association APARD HAD fait partie, avec le CHRU, des 15 établissements de santé utilisateurs de la Messagerie en France. « *A ce titre, nous bénéficions d'un accompagnement dédié pour la mise en œuvre de MSSanté entre nos murs ainsi qu'avec l'ensemble de nos partenaires libéraux.* », explique Jérôme Saint-Léger, Directeur de l'établissement. Ils intègrent désormais ces boîtes e-mail individuelles nominatives pour chaque professionnel de santé salarié.

« *Elles permettront l'échange sécurisé de données médicales garantissant de fait, la confidentialité de nos communications ainsi qu'une sécurité accrue de nos prises en charge* », déclare la structure. Elles permettront aussi, à terme, d'envoyer les plans de soins, les ordonnances, etc., à l'IDE qui accepte la prise en charge et, demain, la facturation! ■





ANNIE MORIN
PRÉSIDENTE DÉLÉGATION
CISS EN LANGUEDOC-
ROUSSILLON.

PAROLE DE L'USAGER

Le Collectif interassociatif sur la santé (CISS), regroupe 40 associations intervenant dans le champ de la santé à partir des approches complémentaires de personnes malades et handicapées, de personnes âgées et retraitées, de consommateurs et de familles. Il est devenu aujourd'hui un interlocuteur représentant et défendant les intérêts communs à tous les usagers du système de santé au-delà de tout particularisme. Rencontre avec Annie Morin; Présidente délégation CISS en Languedoc-Roussillon.

Quelle est votre position sur MSSanté ?

Les professionnels de santé ont besoin d'échanger des informations sur leurs patients. Si la dématérialisation de ces échanges présente un intérêt évident pour les professionnels de santé (qui proposent parfois à leurs patients de s'adresser à eux par mail dans certains cas), elle peut poser des problèmes de confidentialité si les normes de sécurité ne sont pas respectées. Les représentants des professionnels de santé se mobilisent depuis plusieurs années, afin de répondre au besoin de disposer d'outils simples, sécurisés et universels.

Les conditions de passage des professionnels à MSSanté sont-elles optimales ?

Le déploiement du système MSSanté démarre avec la mise à disposition des spécifications techniques pour permettre le développement de solutions MSSanté compatibles et l'intégration dans l'espace de confiance des services existants. Cette étape est longue et en attendant, les professionnels de santé peuvent être tentés d'échanger à propos de leurs patients de manière «sauvage». Et lorsque les habitudes de ces échanges sans contrainte seront complètement intégrées,

“ Les représentants des professionnels de santé se mobilisent depuis plusieurs années, afin de répondre au besoin de disposer d'outils simples, sécurisés et universels. ”

La plupart des messageries sécurisées de santé lancées dans les périodes précédentes se sont heurtées à des difficultés d'ordre techniques, d'interopérabilité ou de déploiement. Aujourd'hui, on estime à environ 50 000 le nombre de professionnels de santé équipés d'une messagerie sécurisée et leurs volumes d'échanges restent modestes

Le défi pour l'avenir ?

Généraliser les échanges parfaitement sécurisés entre professionnels de santé afin de les prémunir contre les risques de «fuites» et de créer un «espace de confiance» fiable et certifié.

les solutions sécurisées paraîtront nécessairement fastidieuses. Le risque de générer des réflexes de rejet chez les professionnels de santé qui demandent avant tout de la simplification, doit être pris au sérieux.

Selon nous, afin d'encourager les professionnels de santé à «migrer» vers les messageries sécurisées, il faut rappeler que l'enjeu est fondamental car sont ici en cause la sécurité des données concernant leurs patients mais également leur propre responsabilité. Les MSSanté existent donc avant tout pour protéger les données et les professionnels de santé eux-mêmes, en leur offrant la possibilité d'échanger en toute sérénité.



Auriez-vous des suggestions pour améliorer son utilisation ?

Insister sur la plus-value du dispositif!

- Trouver simplement ses correspondants dans un annuaire national commun. Toutes les professions de santé s'y trouvent. Rechercher des confrères avec des critères multiples partout sur le territoire, en ville comme à l'hôpital devient possible.
- Recevoir automatiquement les données de santé de ses patients dans son outil métier (comptes rendus hospitaliers, de biologie, de radiologie, etc.) et économiser ainsi du temps de réception du courrier papier, de scan ou de recherche de documents, etc.
- Prévenir, informer ou alerter ses confrères et partenaires, simplement et naturellement, y compris via téléphone mobile ou tablette.
- Protéger les données de ses patients et protéger ainsi ma responsabilité professionnelle : il est possible en cas de litige de retracer les échanges.

Quel message adressez-vous aux professionnels réfractaires à cette messagerie ?

Travailler sans messagerie sécurisée quand on est professionnel de santé en 2015, c'est refuser d'améliorer des pratiques et s'exposer à des risques inconsidérés.

SESSION DE RATRAPAGE

A quel moment se servir de MS Santé ?

L'envoi d'un compte-rendu de consultation, le transfert de résultats d'analyse, la communication pour avis ou à titre informatif d'un document ou photo utile ou à la prise en charge coordonnée sont autant d'occasion de recourir à cette messagerie sécurisée pour les raisons précédemment énumérées. Les cas de figure ne manquent pas et concernent l'ensemble des professionnels en exercice.

L'envoi par mail sécurisé est rapide, sûr et confidentiel. Il contribue ainsi à améliorer la coordination des parcours et les coopérations entre professionnels de santé de différentes disciplines.

“ *Les MSSanté existent donc avant tout pour protéger les données et les professionnels de santé eux-mêmes, en leur offrant la possibilité d'échanger en toute sérénité.* ”



S'INSCRIRE

1. Munissez-vous de votre carte de professionnel de santé (CPS)

2. Rendez-vous sur le site **www.mssante.fr**

3. En quelques clics, une adresse professionnelle MSSanté vous est proposée

4. Commencez à utiliser votre messagerie sur **www.mssante.fr**, rubrique « connexion »

VOUS AVEZ DÉJÀ UNE BOÎTE MAIL ?



MSSANTÉ S'INTÈGRE PROGRESSIVEMENT DANS VOTRE PRATIQUE HABITUELLE DU MAIL :

1. En exercice libéral, vous utilisez simplement une adresse mail « grand public » non sécurisée.

2. En établissement de santé, vous utilisez déjà l'adresse mail fournie par votre établissement de santé.

➤ Munissez-vous de votre carte CPS et rendez-vous sur **www.mssante.fr** afin d'activer votre adresse de messagerie sécurisée et commencer à l'utiliser en webmail.

➤ Contactez le service informatique de votre établissement pour vérifier quand votre messagerie est sécurisée grâce à MSSanté.

PRATIQUE, L'ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS!

Le système MSSanté propose un annuaire commun de tous les professionnels de santé. Cet annuaire permet de rechercher des professionnels de santé selon différents critères : nom, profession et spécialité, lieu d'exercice, etc. Il sera intégré dans les carnets d'adresses des logiciels compatibles MSSanté.

AVANTAGES: DES ENVOIS SIMPLES ET UN RÉPERTOIRE PRATIQUE!

Ces boîtes mail ont une capacité de stockage limitée à 2 Go. La taille maximale des pièces jointes pouvant être envoyées est de 10 Mo. Le contenu ou le type des pièces jointes n'est pas défini par le standard de messagerie; **comme avec votre messagerie habituelle vous pouvez envoyer toutes les pièces jointes que vous souhaitez!**



UN E-MAIL A-T-IL VALEUR DE PREUVE ?

OUI

En acceptant les conditions générales d'utilisation (CGU) du service MSSanté, les utilisateurs de la messagerie s'accordent pour « reconnaître la même valeur probante aux écrits électroniques transmis via la MSSanté qu'aux écrits sur support papier et s'engagent à ne pas contester la valeur probante des documents sur le fondement de leur nature électronique ».

Engagé à 100% dans une logique de dématérialisation, le dispositif garantit un niveau d'imputabilité élevé du message et donc de son contenu même si le document n'est pas signé manuellement. Toujours dans cette logique, tout professionnel de santé qui souhaiterait ne plus recevoir par voie papier des documents reçus par voie électronique dans le cadre du système MSSanté, doit porter cette information à la connaissance des autres utilisateurs du système en cochant la case prévue à cet effet dans l'annuaire MSSanté.

Economique, pratique, mais aussi écologique cette messagerie !

“ Le saviez-vous ?
L'URPS offrira une tablette tactile à chaque 500^e infirmière ayant ouvert la MSSanté ”

L'EXCEPTION QUI CONFIRME LA RÈGLE

Le service MSSanté suppose que chaque utilisateur professionnel de santé soit préalablement enregistré auprès de son ordre professionnel ou de son autorité d'enregistrement. Quelques exceptions existent cependant: pour les secrétaires médicales ou les travailleurs sociaux et les professionnels médico-sociaux, les secrétaires médicales, aussi tenues au secret professionnel, peuvent y avoir accès sous la responsabilité du professionnel de santé ou de l'établissement de santé qui les emploie et dans le respect des exigences de sécurité et de confidentialité.



VOUS AVEZ RENDEZ-VOUS

5
FEV
2015

Atelier « MSSanté » : Chaque Jeudi au siège de l'URPS des Infirmiers Libéraux du LR :

Si vous éprouvez des difficultés pour activer votre messagerie sécurisée ou si vous n'êtes pas trop porté sur l'informatique, nous vous invitons à notre atelier de création MSSanté où nos techniciens vous ouvriront votre compte en 5 minutes.

Cet atelier se tient Tous les Jeudis de 14h00 à 17h00 depuis le 5 février 2015.

Attention : munissez-vous de votre carte CPS!

Plus d'informations: au 04 67 69 67 58 ou par mail : contact@urpsinfirmiers-lr.fr

S'y rendre

Au siège de l'URPS Infirmiers - 285, rue Alfred Nobel
34000 MONTPELLIER (2ème étage).

5
MAR
2015

Identité et greffe du visage Montpellier - 18 h Par Bernard DEVAUCHELLE, pionnier de la trans- plantation de la face *Quand l'esthétique est éthique*

Chef du service de chirurgie maxillo-faciale au CHU d'Amiens, Bernard Devauchelle a réalisé en 2005, pour la 1ère fois au monde, une transplantation de la face sur une femme de 38 ans défigurée par des morsures de chien, en coopération avec Jean-Michel Dubernard.

Contact : Pascaline Rocher

Coordinatrice
Espace régional de réflexion éthique
espace-ethique-lr@chu-montpellier.fr
04 67 33 23 90.

Inscription recommandée :

espace-ethique-lr@chu-montpellier.fr

Plus d'informations Amphithéâtre anatomique de la Faculté de Médecine (Ouvert à tous).

19
MAI
2015

Les goûters du réseau Montpellier - de 14h à 16h

Un espace d'écoute et de rencontre
autour des soins palliatifs
Ouvert à tous les soignants
(soignants, familles, aides de vie, bénévoles)

S'y rendre :

dans les locaux et avec l'équipe de Sphères
21, rue Jean Giroux
34 080 Montpellier
Tram 1 ou BUS 16 arrêt Euromédecine
Site : www.reseauspheres.org

Autres dates: 15 septembre et 15 décembre 2015

23
AVR
2015

Colloque « Le (non) recours aux soins »

à la Faculté de Droit de Nîmes, en partenariat avec
Nicolas Font, doyen, et Véronique Thireau, enseignante,
tous deux au conseil d'orientation de l'Espace éthique
(programme en cours d'élaboration).

29
AVR
2015

Violences et médiation Montpellier - de 15h à 17h30

L'espace régional de réflexion éthique et le réseau
des médiateurs en établissements de santé du
Languedoc-Roussillon vous invitent à participer au
colloque «violences et médiation» qui vous sera présenté par
Christophe Caupenne; Denis Safran, Philippe Amiel et Jacques
Bringer.

Inscription par mail obligatoire:

Pascaline Rocher : espace-ethique-lr@chu-montpellier.fr
Aude Cudenne : a-cudenne@chu-montpellier.fr

Rédacteur en chef
Jean-François BOUSCARAIN

Comité de rédaction :
Guy LARUFFA
Francine AZNAR
Christine SOULE-CAZEU
Catherine THOMAS
Bruno ENJALBERT
Loïc BOIS
Hélène MONTEILS-LACAILLE
Patrick FERRANDES
Veronique MAUREL
Michel PERNET
Maryannick BLANCHER
Huguette BRUGGER
Dominique JAKOVENKO
Elisabeth MAZET
Viviane PUIG
Véréna PELLIZON

Valérie MAZOLLIER
William LIVINGSTON
Alain ROCHOIS
Christophe RANC
Josephe COUDERC-FERNANDEZ
Olga PASTA (Juriste)

NOUS ÉCRIRE
URPS Infirmiers LR
Maison des Professions Libérales
285, rue Alfred Nobel
34000 MONTPELLIER

NOUS CONTACTER
Tél. : 04 67 69 67 58
contact@urpsinfirmiers-lr.fr



Informez-vous en ligne sur
www.languedoc-roussillon.infirmiers-urps.org



Retrouvez le site
des URPS Infirmiers libéraux
en flashant ce code!